

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
EXTRA 145/99

ÉFAI – 990789 – MDE 31/05/99

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

YÉMEN **Yahya Naji Muhammad al Asadi**

Londres, le 15 octobre 1999

Treize ans après avoir été condamné à mort au terme d'un procès peut-être inique, Yahya Naji Muhammad al Asadi risque apparemment d'être incessamment exécuté.

Amnesty International a été informée qu'un ordre d'exécution avait été émis à son encontre il y a de cela plus d'un mois. Néanmoins, son nom ayant été mal orthographié sur ce document, son exécution a été différée.

Yahya Naji Muhammad al Asadi, père de six enfants, a été condamné à la peine capitale pour meurtre en 1986. Cette décision a été confirmée par la Cour suprême et en 1989, son dossier était sur le point d'être transmis pour ratification au *Majlis al Riassa* (Conseil présidentiel), instance exécutive suprême à l'époque, lorsque des membres de sa famille ont formé un recours devant la Cour suprême demandant que son cas soit réexaminé, étant donné qu'un des témoins à charge était revenu sur sa déposition. La Cour a statué que le dossier devait être rouvert, mais sa condamnation à mort n'en pas moins été soumise au *Majlis al Riassa*, qui l'a ratifiée en 1992. Les proches de Yahya Naji Muhammad al Asadi n'en ont été informés que la veille de la date retenue pour son exécution. Un de ses fils a alors averti son avocat, qui a contacté à son tour d'autres hommes de loi et exercé des pressions sur le procureur général afin qu'il empêche l'exécution. Ils ont finalement obtenu gain de cause, mais la Cour suprême est demeurée saisie de l'affaire. Amnesty International ignore si la condamnation à mort de Yahya Naji Muhammad al Asadi a été réexaminée depuis par cette juridiction ou ratifiée par le président.

Amnesty International est opposée en toutes circonstances à la peine de mort. En outre, elle craint que le procès de Yahya Naji Muhammad al Asadi n'ait pas été conforme aux normes internationales d'équité. Cet homme avait été condamné en première instance après avoir été jugé dans l'ancienne République arabe du Yémen (RAY), où, d'après les informations recueillies par Amnesty International, de nombreuses personnes auraient été reconnues coupables sur la base de faux témoignages ou de déclarations arrachées sous la torture.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / télex / lettre par avion / fax / aérogramme (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous inquiet à l'idée que Yahya Naji Muhammad al Asadi risque d'être incessamment exécuté ;
- dites-vous préoccupé par la possibilité que cet homme ait été condamné au terme d'un procès contraire aux normes d'équité internationalement reconnues ;
- faites part de votre opposition inconditionnelle à la peine capitale et attirez l'attention des autorités sur la tendance qui prévaut dans le monde en faveur de l'abolition de ce châtiment ou de la réduction de son champ d'application, mesures dont le caractère souhaitable a été réaffirmé dans la résolution 1999/61 adoptée le 28 avril 1999 par la Commission des droits de l'homme des Nations unies ;
- appelez les autorités à commuer toutes les sentences capitales prononcées au Yémen.

APPELS À :

Président de la République du Yémen :

His Excellency

General `Ali `Abdullah Saleh

President of the Republic of Yemen

Sana'a, République du Yémen

Télégrammes : President `Ali `Abdullah Saleh, Sana'a, Yémen

Fax : 967 1 274 147

Télex : 2422 RIASAH YE

Formule d'appel : *Your Excellency,* / Monsieur le Président de la République,

Premier ministre :

Dr `Abd al-Karim al-Iryani

Prime Minister of the Republic of Yemen

26 September Street

Sana'a, République du Yémen

Télégrammes : Prime Minister, Sana'a, Yémen

Fax : 967 1 282 686

Formule d'appel : *Your Excellency,* / Monsieur le Premier ministre,

Ministre de l'Intérieur :

Husain Muhammad `Arab

Ministry of Interior

Sana'a, République du Yémen

Fax : 967 1 332 511

Télégrammes : Interior Minister, Sana'a, Yémen

Formule d'appel : *Your Excellency,* / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice :

Mr Ismael Ahmad al-Wazeer

Ministry of Justice

Sana'a, République du Yémen

Fax : 967 1 225836

Télégrammes : Justice Minister, Sana'a, Yémen

Formule d'appel : *Your Excellency,* / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques du Yémen dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 26 NOVEMBRE 1999, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -